

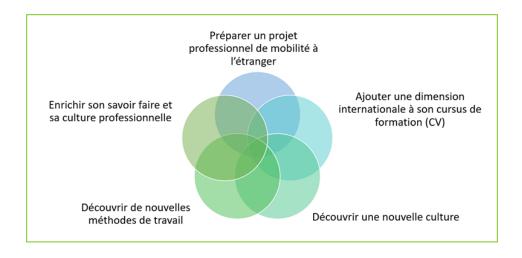
# En quoi ça consiste?

La loi « Avenir professionnel » a facilité la mise en œuvre de périodes de mobilité internationale pour les alternants. Les apprentis et bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation peuvent partir étudier ou travailler à l'étranger.

## Quels avantages?

La mobilité internationale peut être un atout dans votre parcours de formation professionnelle.

C'est l'occasion idéale pour vous de vous enrichir, culturellement, mais aussi professionnellement !



## Quel Format?

Pour les étudiants en contrat, il existe plusieurs types de mobilités internationales.

#### 1. Mobilité courte

La mobilité dite courte, appelée aussi séjour hybride, est une mobilité à l'étranger d'au minimum 5 jours qui ne doit pas dépasser 30 jours..

Cette mobilité peut se faire soit en entreprise, soit dans une université partenaire.

#### 2. Mobilité longue

Il s'agit d'une mobilité pouvant s'étaler sur 3 à 12 mois.

Pendant la période de mobilité à l'étranger, le principe de l'alternance entre formation et travail en entreprise ne s'applique plus.

Les alternants à l'étranger peuvent réaliser uniquement de la formation en entreprise ou uniquement des enseignements en organisme de formation.

### ? Quels impacts pour mon contrat et mon salaire?

Pendant la période de mobilité, la relation contractuelle qui lie l'alternant à son employeur pourra être différente selon qu'il s'agit d'une mobilité « courte » (jusqu'à 4 semaines) ou d'une mobilité « longue ».

La durée d'exécution du contrat en France doit être d'au moins 6 mois.

**Dans le cas d'une mobilité courte**, inférieure à 4 semaines, le contrat est maintenu et le salaire est versé par l'entreprise.

Dans le cas d'une mobilité longue, de plus de 4 semaines, le contrat est mis en veille.

## Quels financements?

Que ce soit en cas de perte de rémunération ou pour financer son voyage, différents financements sont possibles.

Envie de plus d'informations?

Contact: mobilite@wildcodeschool.com